



Droit civile et familial (merci de me répondre)

Par **Bernadette91**, le **25/03/2009** à **10:59**

Si ma mère à l'usufruit et quelle ne paye aucune charge durant sa vie.Ma soeur veut la prendre avec elle mais c'est ma mère qui payerai le loyer et les charges.Si plus tard ma mère n'a plus d'argent pour elle faudra t-il que je paye pour elle malgré que ma soeur lui est tous pris.Ma mère a eu une donation lui laissant l'usufruit de la maison ainsi que les charges qu'elle ne paye pas durant sa vie dans la maison avec une somme d'argent pour finir sa vie tranquillement mais si elle part de sa maison elle perd le droit de l'usufruit donc elle devra payer le loyer plus les charges de ma soeur.Moi ayant deux enfants a charge plus une maison alors que ma soeur n'a rien faudra t-il que je paye pour ma mère?
Salutations